



MAISON DE RETRAITE MEDICALISEE SAINT AMAND EN PUISAYE



Le 18 septembre 2017,

Docteur, Madame, Monsieur,

Dans le cadre du **Parcours Santé des Aînés « PAERPA »** (*Personnes Agées En Risque de Perte d'Autonomie*), l'EHPAD des Ocrières de St Amand-En-Puisaye propose des **places d'Hébergement Temporaire (HT) financées par un budget dédié.**



Objectifs de l'HT-PAERPA :

Fluidifier la sortie d'hospitalisation et éviter les hospitalisations / ré-hospitalisations qui peuvent l'être.

Critères d'inclusion en HT-PAERPA :

Toute personne âgée de 75 ans et plus en risque de perte d'autonomie résidant sur le territoire initial du PAERPA (carte jointe - Pays Bourgogne Nivernaise et canton de St Amand) :

- **Sortant d'hospitalisation** (médecine ou chirurgie), ne nécessitant pas de soins médicaux et paramédicaux tels qu'organisés en service de soins et ne relevant pas d'un SSR, mais fragilisées par leur hospitalisation.

OU

- **Etant à domicile** pour faire face à toute urgence en cas de carence de l'aidant ou de besoin de répit de l'aidant.



MAISON DE RETRAITE MEDICALISEE SAINT AMAND EN PUISAYE

Modalités de financement :

Les frais de dépendance et d'hébergement (30 jours consécutifs maximum) sont pris en charge, le seul reste à la charge pour la personne hébergée étant l'équivalent du forfait journalier hospitalier (18€/jour) et d'éventuels services extérieurs (coiffeur..) demandés par le résident.

PS : les mutuelles peuvent prendre en charge le reste à charge journalier.

Durée du séjour :

Le séjour en HT-PAERPA ne devra pas dépasser 30 jours. Aussi, un projet de retour à domicile ou de placement en structure doit être envisagé rapidement par la famille. La Coordination Territoriale d'Appui (CTA) du PAERPA portée par Emeraude pourra alors être sollicitée (03 86 21 70 91 - secretariat@paerpa58.com).

Modalités d'entrée :

Contactez le secrétariat des Ocrières (03.86.39.75.13) pour connaître les places disponibles et les démarches à effectuer.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Docteur, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

M.J. CARRE Direction

TERRITOIRE PAERPA : Pays Bourgogne Nivernaise + Canton de St AMAND

